

Commune de SONDERNACH

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Sondernach de la séance du 2 juillet 2020

Sous la présidence de M BESSEY Thierry, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Présents : M HAUDY Daniel, 1^{er} adjoint, M MATTER Michel, 2^{ème} adjoint, Mme CARCO Stéphanie, 3^{ème} adjointe, M BUHL Nicolas, M COULON Serge, M DEYBACH Pierre, Mme FISCHER Anne, M FRIEDERICH André, Mme GUILLARD Nathalie, Mme HADJIMANOLIS Claire, M LEISSER Frédéric, Mme MARCHAL Emmanuelle, M PFINGSTAG Philippe, M SCHREIBER Yannick

Absents excusés et non représentés : néant

Absents non excusés : néant

Ont donné procurations : néant

Secrétaire de séance : Mme Pascale BESSEY, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1/ **PV** : approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 juin 2020
- 2/ **Voirie** : réfection d'un mur de soutènement de la voirie communale
- 3/ **Concession de terrain** : transfert d'une concession de terrain parcelle 13 de la forêt communale
- 4/ **Concession de passage** : renouvellement d'une concession de passage parcelle 34 et 35 de la forêt communale
- 5/ **Police locale** : enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière à Metzeral – révision allégée du PLU de la commune de Metzeral
- 6/ **BP** : vote de crédits au budget primitif 2020 – subventions aux associations
- 7/ **Divers**

POINT 1 - PV : approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2020, sans observation.

POINT 2 - Voirie : réfection d'un mur de soutènement de la voirie communale

M le Maire informe l'assemblée que le mur de soutènement de la rue du Landersbach à hauteur du numéro 40 est en très mauvais état et qu'il s'avère nécessaire de procéder à sa réfection. Il s'agit d'un mur de 35 mètres de long sur une hauteur d'environ 3 mètres. **Le Conseil Municipal**, considérant que cette dégradation, si elle progresse, représentera très rapidement un risque pour la sécurité routière, que l'emprise des travaux concerne la voirie communale ouverte à la circulation, que les grumiers empruntent également cette rue pour accéder à la forêt communale, que sans rénovation rapide du mur, les réseaux d'eau et d'assainissement collectifs pourraient également d'être endommagés, **donne** à l'unanimité son avis favorable pour engager des travaux au plus vite, **charge** M le Maire de signer tout acte à intervenir. Le coût des travaux est estimé à 47 000 euros HT. Le plan de financement sera décidé au vu des subventions accordables.

POINT 3- Concession de terrain : transfert d'une concession de terrain parcelle 13 de la forêt communale

M le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de transférer la concession de terrain de 10m x 3m avec revêtement macadam, parcelle 13 de la forêt communale soumise au régime forestier, accordée précédemment à M Paul Zinglé, au profit de sa veuve Mme Jeanne Zinglé, domiciliée 1 chemin Hunleskritt 68380 Sondernach. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **donne** son avis favorable au transfert de la concession dans les mêmes conditions et échéance.

POINT 4- Concession de passage : renouvellement d'une concession de passage parcelle 34 et 35 de la forêt communale

M le Maire informe l'assemblée que la concession de passage parcelle 34 et 35 de la forêt communale soumise au régime forestier, au profit de M Frédéric Leisser, est arrivée à échéance le 30 avril 2020. Cette concession de passage d'une longueur de 100 m, permet l'accès la propriété située section 24 n° 12, lieu-dit Stritteren. **Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, **donne** à l'unanimité son avis favorable au renouvellement sollicité, **fixe** les conditions suivantes : Origine : 1^{er} mai 2020 Durée : 9 ans renouvelables, résiliables à l'expiration de chaque période triennale Redevance : 63 € par an, payable chaque année et d'avance. **Charge** M le Maire de signer la concession correspondante.

POINT 5- Police locale : enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière à Metzeral – révision allégée du PLU de la commune de Metzeral

M le Maire expose :

La carrière de granit de Metzeral, en activité depuis le début des années 1900 a servi à la reconstruction des villages du fond de vallée (sauf Mittlach), détruits durant la 1^{ere} guerre mondiale. La commune de Metzeral est passée de POS (plan d'occupation des sols) en PLU (plan local d'urbanisme) en 2006. La carrière était située en zone Nf. La partie sommitale est restée classée en zone A (agricole). Or, pour le démarrage des gradins, qui permet une sécurisation du site, il a fallu « rogner » le sommet afin de pouvoir respecter les prescriptions de la préfecture et des services de la DREAL.

La commune a procédé à la révision de son PLU pour un transfert des parcelles situées en zone A vers la zone Nf en octobre 2009. Cette révision a été annulée le 13 mars 2014.

La commune a réintroduit une nouvelle procédure de révision en novembre 2014 qui a fait l'objet d'une annulation en juin 2017 uniquement de la partie sommitale dont l'exploitation du gradin est terminée.

Depuis 2017, pour la partie « carriérable », le PLU de 2006 est de nouveau en vigueur mais il est nécessaire de corriger cette anomalie.

Dans l'intervalle, l'arrêté d'exploitation de la carrière de 2011 a été annulé en 2015 pour défaut de concordance entre les documents administratifs. Le préfet a signé depuis cette date différents arrêtés conservatoires permettant au carrier de continuer son activité dans un cadre très strict encadré par ses services.

Aujourd'hui, la commune a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle révision de son PLU permettant l'intégration de la partie sommitale annulée à deux reprises et le Préfet a demandé au carrier de présenter une nouvelle demande d'exploitation (les 2 documents sont à votre disposition à la mairie de Metzeral durant l'enquête publique qui court du 24 juin au 23 juillet). L'enquête publique porte donc sur les deux documents simultanément (le PLU et l'exploitation de la carrière).

Le projet de la carrière démarre de 2020 à 2035, pour terminer les 7 gradins. Aujourd'hui le 4^e est démarré. Le caillou extrait ne peut représenter plus de 80 000 T/an. La DREAL encadre les travaux de la carrière.

Les blocs de granit sont utilisés principalement par le conseil départemental pour la mise en état des rivières (comme cela a été le cas derrière les chalets de la Wormsa) et par Enedis, pour la confortation des barrages.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, au vu des éléments exposés, vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2020 portant ouverture de l'enquête publique unique relative à une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et la révision allégée du PLU de la commune de Metzeral en vue de l'exploitation d'une carrière à Metzeral par la société Nouvelles Carrières d'Alsace (NCA) **donne** avec 14 voix Pour et 1 Voix Contre, **son avis favorable** pour une autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière à Metzeral et l'approbation de la révision allégée du PLU de la commune de Metzeral.

POINT 6- BP : DM n° 1 : vote de crédits au budget général 2020

M le Maire soumet à l'examen du Conseil le projet de subventions aux associations pour l'exercice 2020 comme suit :

AFSEP 16 € - Amicale des Pêcheurs 120 € - Apalib 100 € - Chorale Vosgésia 65 € - Clique de la Grande Vallée 110 € - Delta Revie 20 € - Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster 16 € - Fonds de solidarité de la Vallée de Munster 150 € - JSP Grande Vallée 65 € - La P'Tite Fabrique 100 € - Ligue Contre le Cancer 16 € - Musique Ilienkopf 110 € - ONAC 16 € - Sondern'Arts 100 € - UNC-AFN 100 €.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son avis favorable pour l'octroi des subventions telles que proposées. Le montant total, soit 1 104 € est à prélever sur les fonds excédentaires de l'exercice 2019 et à inscrire à l'article 6574 du budget de l'exercice 2020. L'association des Amis de la Bibliothèque 60.00 €, l'Ecole de Musique Ilienkopf 320.00 € et l'association Périscolaires et Loisirs de la Vallée de Munster 7 500.00 € sont déjà prévus au budget primitif 2020. Les autres associations locales pourront éventuellement bénéficier d'une aide ponctuelle lors de l'organisation d'une manifestation publique.

POINT 7- Divers

7-1 Concession de source : renouvellement d'une concession de source au profit de Mme Astrid Dehalleux

M le Maire informe l'assemblée que Mme Astrid Dehalleux, domiciliée 1 chemin du Querben 68380 Sondernach, sollicite le renouvellement de la concession de source et de conduite d'eau au lieu-dit Breitstein, parcelle 24 de la forêt communale, accordée précédemment par acte administratif du 31 janvier 2012. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **donne** son avis favorable au renouvellement sollicité, fixe les conditions suivantes : origine : 1^{er} novembre 1^{er} novembre 2020, durée : 9 ans renouvelable, résiliable à l'expiration de chaque période triennale, redevance : 192 € payable chaque année et d'avance, avec une révision triennale indexée sur le prix du m³ d'eau facturé dans la commune (2.90 € pour 2020) ; **charge** M le Maire de signer la concession à intervenir.

7-2 Concession de source : renouvellement d'une concession de source au profit de M Alfred Rebert

M le Maire informe l'assemblée que M Alfred Rebert, domicilié 2 chemin du Querben 68380 Sondernach, sollicite le renouvellement de la concession de source et de conduite d'eau au lieu-dit Breitstein, parcelle 24 de la forêt communale, accordée précédemment par acte administratif du 31 janvier 2012. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, donne son avis favorable au renouvellement sollicité, fixe les conditions suivantes : origine : 1^{er} novembre 1^{er} novembre 2020, durée : 9 ans renouvelable, résiliable à l'expiration de chaque période triennale, redevance : 192€

payable chaque année et d'avance, avec une révision triennale indexée sur le prix du m3 d'eau facturé dans la commune (2.90 € pour 2020) ; charge M le Maire de signer la concession à intervenir

7-3 Syndicats : élection des délégués au Syndicat des Communes Forestières de la Vallée de Munster

M le Maire informe l'assemblée de l'inéligibilité de M Michel Matter en qualité de délégué représentant la commune au Syndicat des Communes Forestières de la Vallée de Munster vu que ce dernier est salarié de l'une des communes membres de ce même syndicat. Le Conseil Municipal est invité à revenir sur sa délibération du 24 mai 2020 et à réélire les délégués. **Le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité d'annuler sa délibération du 24 mai 2020, de ne pas procéder au scrutin secret pour le nouveau vote. Une seule liste de candidats a été déposée. Ont été élus à l'unanimité Mme Guillard Nathalie – M Friederich André, représentants la commune au Syndicat des Communes Forestières de la Vallée de Munster.

7-4 Syndicats : Election des délégués au Syndicat Mixte pour le Scot Colmar-Rhin-Vosges

M le Maire, à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, invite l'assemblée à élire 2 délégués représentants de la commune au Syndicat Mixte pour le Scot Colmar-Rhin-Vosges et 2 suppléants. Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret. Une seule liste de candidats a été déposée. Ont été élus à l'unanimité : Délégués titulaires : Mme Emmanuelle Marchal – M Pierre Deybach ; délégués suppléants : Mme Carco Stéphanie – M Matter Michel, représentants de la commune au Syndicat Mixte pour le Scot Colmar-Rhin-Vosges.

7-5 Syndicats : Election des délégués au Grand Pays de Colmar

M le Maire, à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, invite l'assemblée à élire 3 délégués représentants de la commune au Grand Pays de Colmar. Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret. Une seule liste de candidats a été déposée. Ont été élus à l'unanimité : Mme Carco Stéphanie - Mme Hadjimanolis Claire – Mme Marchal Emmanuelle, représentantes de la commune au Grand Pays de Colmar.

7-6 Dons : Cadeaux aux personnes âgées, cadeaux aux jeunes mariés

M le Maire propose à l'assemblée qu'une délégation du conseil municipal se rende auprès des habitants lors des grands anniversaires (80 ans, 85 ans, 90 ans, 95 ans,...) ainsi que chez la ou le doyen(ne), comme il est de coutume depuis de nombreuses années. Une corbeille garnie sera remise au récipiendaire de la part de la commune. Le crédit nécessaire est prévu chaque année au budget primitif.

De la même manière, un cadeau sera offert aux jeunes couples qui s'uniront dans la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ces propositions.

La séance a été levée à 21 h 45

Tableau des signatures pour l'approbation du
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Sondernach de la séance du 2 juillet 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1/ **PV** : approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 juin 2020
- 2/ **Voirie** : réfection d'un mur de soutènement de la voirie communale
- 3/ **Concession de terrain** : transfert d'une concession de terrain parcelle 13 de la forêt communale
- 4/ **Concession de passage** : renouvellement d'une concession de passage parcelle 34 et 35 de la forêt communale
- 5/ **Police locale** : enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière à Metzeral – révision allégée du PLU de la commune de Metzeral
- 6/ **BP** : vote de crédits au budget primitif 2020 – subventions aux associations
- 7/ **Divers**

Signatures au registre

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
BESSEY Thierry	Maire		
HAUDY Daniel	1 ^{er} Adjoint		
MATTER Michel	2 ^{ème} Adjoint		
CARCO Stéphanie	3 ^{ème} Adjointe		
BUHL Nicolas	Conseiller municipal		
COULON Serge	Conseiller municipal		
DEYBACH Pierre	Conseiller municipal		
FISCHER Anne	Conseillère municipale		
FRIEDERICH André	Conseiller municipal		
GUILLARD Nathalie	Conseillère municipale		
HADJIMANOLIS Claire	Conseillère municipale		
LEISSER Frédéric	Conseiller municipal		
MARCHAL Emmanuelle	Conseillère Municipale		
PFINGSTAG Philippe	Conseiller municipal		
SCHREIBER Yannick	Conseiller municipal		